

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 27 MARS 2023 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2023-050

**Demande de subvention pour le projet d'aménagement du domaine du Tornet
au titre du FEDER**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON,

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Olivia REBOULET à Madame Elisabeth BOIVIN

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Laetitia PERROQUIN

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le domaine du lac de La Balme de Sillingy, appelé domaine du Tornet, est identifié comme élément structurant du territoire tant il constitue un point fort de la centralité de la commune. Suite à des consultations menées auprès de la population il apparaît que le domaine du Tornet ne répond pas ou plus aux attentes des Balméennes et des Balméens ainsi qu'à celles des visiteurs extérieurs. La Commune a identifié un réel besoin de recréer des espaces d'échanges, de rencontre et de loisirs en plein air.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation, accompagnée par le programme Petites villes de demain, dont les actions sont intégrées dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la Commune souhaite porter le projet d'aménagement du domaine du Tornet et ainsi réaffirmer les fonctions du site en véritable lieu de vie et d'échanges pour la population en développant des aménagements inclusifs, adaptés à toutes les générations et à toutes les situations dans le souci de préservation et mise en valeur des qualités naturelles et environnementales du domaine qui participent au maintien de l'identité rurale de la commune, fortement appréciée et revendiquée par la population.

Plus spécifiquement, le projet a pour objectifs :

- Le renforcement du sentiment d'appartenance par la population et le bien-vivre ensemble ;
- L'appropriation et la réappropriation des espaces par la population ;
- La mise en valeur des équipements existants ;
- La mise en continuité et lisibilité des axes de mobilité douces ;
- La sécurisation des accès et la mise en accessibilité pour tous.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a intégré dans son programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 une priorité « approches territoriales » vouée à accompagner les territoires urbains et les territoires non urbain par le biais d'appels à projets spécifiques.

Le projet d'aménagement du domaine du Tornet est éligible à l'appel à projet « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » répondant à l'objectif « Améliorer, revitaliser l'espace public et favoriser la revitalisation des communes ».

Il apparaît donc pertinent que la Commune puisse se positionner pour solliciter une aide au titre des fonds européens pour le projet d'aménagement du domaine du Tornet selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES ELIGIBLES (HT)		RECETTES	
Travaux Phase 1	612 907,05 €	FEDER	1 563 836,59 €
Etudes pré opérationnelles Phase 1	18 803,99 €	Etat DSIL 2022	136 975,83 €
Travaux Phases 2 à 4	3 154 173,75 €	Région AURA	80 000,00 €
Etudes pré opérationnelles Phase 2 à 4	123 706,69 €	CD74 commission tourisme 2022	50 677,00 €
		CD74	508 350,18 €
		Autofinancement	1 569 751,88 €
TOTAL	3 909 591,48 €	TOTAL	3 909 591,48 €

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le plan de financement du projet d'aménagement du domaine du Tornet.

Article 2 :

Emet un avis favorable au dépôt d'une sollicitation d'aide financière au titre des fonds européens pour un montant de 1 563 836,59 € correspondant à 40 % du coût estimatif éligible au programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027.

Article 3 :

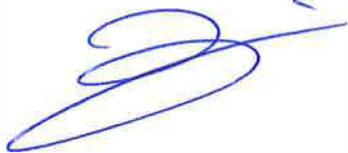
Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Laetitia PERROQUIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 30/03/2023
De sa publication le 30/03/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.